



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

---

14 JUIN 1994

---

## PROPOSITION DE RESOLUTION

PORTANT SUR LA PROMOTION DE FAÇON PRIORITAIRE DE L'EGALITE EFFECTIVE  
DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES(1)

---

## RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES  
PAR MM. BIEFNOT ET YLIEFF

---

---

(1) Voir Doc. Conseil n° 86 (1992-1993) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné, au cours de ses réunions des 9 juin 1993, 4 mai et 14 juin 1994, la proposition de résolution portant sur la promotion de façon prioritaire de l'égalité effective des droits entre hommes et femmes (1).

## DISCUSSION GENERALE ET VOTES

Par sa résolution 45/129 du 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé la convocation de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, sur le thème: «Lutte pour l'égalité, le développement et la paix».

Cette conférence se déroulera en Chine, en septembre 1995.

Elle s'inscrit dans la dynamique engagée lors des trois conférences mondiales précédentes:

— Mexico (1975), qui a adopté la déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix et le plan d'action mondial pour la mise en œuvre des objectifs de l'année internationale de la femme et au terme de laquelle l'Assemblée générale a déclaré la décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985),

— Copenhague (1980), au cours de laquelle a été adopté un programme d'action pour la

deuxième moitié de la décennie de la femme (1980-1985),

— Nairobi (1985), qui s'est conclue par l'adoption du document «Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, d'ici l'an 2000».

La Conférence de 1995 devrait permettre d'aboutir à l'application intégrale de ces stratégies prospectives d'actions, avec les objectifs généraux suivants:

— évaluer l'état de mise en œuvre des stratégies prospectives pour la promotion de la femme, adoptées à Nairobi en 1985,

— examiner les principales questions qui constituent un obstacle fondamental à la promotion de la majorité des femmes, tel que la participation effective à la prise des décisions, la pauvreté, la santé, l'éducation, la violence, les droits fondamentaux des femmes,

— créer, dans la société, l'impulsion nécessaire pour permettre aux femmes de progresser et d'être à même de faire face aux difficultés et aux exigences du 21<sup>e</sup> siècle, du point de vue du développement politique, économique, scientifique et technologique.

La conférence devrait aboutir à l'adoption d'une «plate-forme d'action» concise et concrète avec des mesures effectives, à application immédiate et susceptibles de réaliser l'égalité et le développement de la femme.

Le ministre chargé des Relations internationales et le commissaire général aux Relations internationales donnent notamment, des renseignements relatifs au processus préparatoire au niveau communautaire et régional.

Un groupe préparatoire pour la Communauté française a été constitué au CGRI. Il s'est réuni, une première fois, le 24 septembre 1993, pour examiner le schéma de rapport national que la Belgique devra présenter à Pékin. Ce schéma, amendé en fonction des remarques formulées, a été transmis, le 9 décembre 1993, au ministère des Affaires étrangères.

Une coordination avec les Régions wallonne et bruxelloise a été mise en place. Un groupe informel, composé des représentants des trois entités fédérées francophones, a tenu sa première réunion le 22 février 1994. Cette coordination était rendue indispensable, compte tenu du fait que de nombreuses questions qui seront examinées à Pékin ressortissent à des compétences qui ne sont plus exercées par le Fédéral.

Ce groupe informel, outre sa contribution technique à la préparation de la Conférence, avait pour mission de définir une position francophone sur quelques points prioritaires, dans

---

(1) Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Lizin (Présidente), MM. Beaufays, Biefnot, Borremans, Brisart, Ph. Charlier, Dallons, Grosjean, Henneuse, Janssens, Knoops, Marchal, Poty (en remplacement de M. Biefnot), Ylieff (rapporteur).

Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Simons, Collart, Henri, Maingain, membres du Conseil,

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales,

M. Demaegd, membre du cabinet de M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme Almas, membre du cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

Mme Maréchal, membre du cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

M. Delaval, membre du cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

M. Van den Abeele, membre du cabinet de M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Administration et des Réformes de structures,

M. Lagasse, directeur d'administration du CGRI,

M. Bourgaux, avocat, président d'Action juridique internationale,

M. Wauters, fonctionnaire au CGRI,

M. Gillet, représentant de l'APEFE,

Mme Roberti, membre du cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

Mme Pacco, secrétaire du groupe PSC.

la perspective de la Conférence de Pékin, mais également au-delà. Le document final contenant les priorités belges francophones a été rendu public à l'issue de la réunion de coordination régionale et communautaire, ainsi qu'avec les organisations représentatives, s'étant tenue le 7 avril dernier.

Quant à l'état de la préparation au niveau fédéral, notons que les premières réunions de concertation ont eu lieu au ministère des Affaires étrangères, dès mars 1993. La Communauté française y a été associée (CGRI, Direction générale des Affaires sociales, Service pour la Promotion des Femmes).

A la suite d'une décision prise au Conseil des ministres, la responsabilité de ce dossier, au niveau fédéral, a été ensuite transférée au ministère de la Politique de l'Égalité des Chances. Un comité national a été mis en place où la Communauté française est représentée. Le comité national a été installé, officiellement, le 16 décembre 1993.

Lors de sa réunion du 3 février, le Comité national s'est fixé deux échéances: fin avril pour la rédaction du rapport national, début mai pour entamer la réflexion sur les projets et les actions qui pourraient être développés dans la perspective de la conférence.

Ce calendrier n'a pu être respecté. La dernière réunion de concertation entre les auteurs du rapport national a été fixée le 7 juin 1994. D'importantes critiques avaient, en effet, été formulées sur le projet de rapport national, nécessitant un remaniement substantiel de celui-ci.

Le commissaire général aux Relations internationales a souligné, en outre, l'état de la préparation au niveau francophone. Un document récent de l'ACCT fait état du souhait des États francophones d'une participation aux réunions internationales préparatoires. La coordination, non encore effective, se ferait au travers des organes de l'ACCT. La Communauté française sera associée à cette coordination.

Le groupe de travail, constitué au secrétariat général de l'ACCT, élaborera un document qui servira de base à la concertation francophone.

Les cinq premiers paragraphes de la proposition de résolution n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Au sixième paragraphe, Mme Lizin déposa un amendement visant à supprimer les termes suivants « ... puisse être associée à la préparation du prochain Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Île Maurice en octobre 1993 et qu'elle ».

La Présidente a également déposé un amendement visant à ajouter un septième paragraphe rédigé comme suit:

« — Rappelle que ces priorités, dans le cadre du Sommet de Pékin, sont les suivantes:

— le caractère paritaire de la démocratie s'exprimant tant dans les organisations sociales, économiques et culturelles que dans les partis politiques,

— la prévention de la précarisation par la lutte contre toutes formes d'exclusion,

— le renforcement du pouvoir de prise de décision des femmes dans les médias,

— la lutte contre toutes les formes de violences envers les enfants et les femmes et le soutien des initiatives et des actions des femmes en faveur de la paix, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier victimes de l'exploitation sexuelle,

— la promotion de l'éducation des femmes avec un accent particulier sur l'éducation à la santé. »

M. Biefnot dépose un amendement visant à remplacer à la dernière phrase le terme « avec » par le participe présent « mettant ».

L'ajout d'un septième paragraphe est justifié par la volonté d'insérer dans le texte de la proposition de résolution, les priorités francophones belges, résultat de la concertation qui a eu lieu au CGRI, en présence, notamment, des associations féminines.

Ces priorités ont été synthétisées dans un document qui a été communiqué aux experts francophones belges, afin d'assurer la cohérence dans leurs interventions.

A la question de savoir comment le CGRI comptait associer à ses travaux une délégation de parlementaires, le commissaire général aux Relations internationales rappelle à la présidente que le CGRI est une administration qui associe à ses travaux fonctionnaires et ONG, mais non des parlementaires. L'objectif étant de dégager des priorités que l'on transmet à l'Exécutif, précise M. Dehaybe.

Quels sont les ministres qui se rendront à Pékin, demande M. Biefnot?

La délégation sera dirigée par Miet Smet, répond le commissaire général.

La Présidente souligne, cependant, que les responsables des conférences de l'ONU réclament, régulièrement, la présence de délégations de parlementaires, aux conférences que l'ONU organise.

Les cinq premiers paragraphes sont adoptés à l'unanimité.

L'amendement déposé par Mme Lizin visant à ajouter un paragraphe 7, tel qu'amendé par M. Biefnot, est adopté à l'unanimité.

La proposition de résolution, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

Confiance a été faite au président et aux corapporteurs pour la rédaction du rapport.

*Les corapporteurs,*

*La Présidente,*

MM. BIEFNOT,  
YLIEFF.

Mme A.-M. LIZIN.

## TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

— Désireux de promouvoir de façon prioritaire l'égalité effective des droits entre hommes et femmes,

— Considérant que cette promotion des droits de la femme doit particulièrement être soutenue dans les pays en voie de développement,

— Conscient que la réalisation de ces objectifs nécessite des institutions adéquates,

— Soucieux de voir la francophonie prendre une part significative à ce projet,

Le Conseil de la Communauté française,

— Estime qu'il convient de renforcer le rôle consultatif de l'Association internationale des Femmes francophones (AIFF) auprès des institutions de la francophonie, dont particulièrement l'ACCT,

— Souhaite que cette association soit dotée de moyens suffisants notamment pour pouvoir organiser au niveau de la francophonie une

réunion préparatoire au Sommet Femmes de l'ONU qui aura lieu à Pékin en 1995.

— Rappelle que ses priorités, dans le cadre du Sommet de Pékin, sont les suivantes :

— le caractère paritaire de la démocratie s'exprimant tant dans les organisations sociales, économiques et culturelles que dans les partis politiques,

— la prévention de la précarisation par la lutte contre toutes formes d'exclusion,

— le renforcement du pouvoir de prise de décision des femmes dans les médias,

— la lutte contre toutes les formes de violences envers les enfants et les femmes et le soutien des initiatives et des actions des femmes en faveur de la paix, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier victimes de l'exploitation sexuelle,

— la promotion de l'éducation des femmes mettant un accent particulier sur l'éducation à la santé.»